

## **Menacés de renvoi, les Ethiopiens bien intégrés demandent à être régularisés**

**Asile · La Suisse a enclenché le processus de renvoi des requérants d'asile éthiopiens déboutés. La plupart vivent ici depuis plus de dix ans, travaillent et sont bien considérés.**

Lundi 30 janvier 2006, Régions  
Kessava Packiry

Les requérants d'asile éthiopiens déboutés sont inquiets: la Confédération a enclenché le processus du renvoi, plongeant la communauté dans un grand désarroi. «La plupart d'entre nous sont arrivés en Suisse il y a plus de dix ans: nous sommes aujourd'hui intégrés, nous travaillons», plaide Sahlu, président de l'Association des Ethiopiens de Fribourg. «Nous ne comprenons pas. D'autant que la situation, en Ethiopie, est devenue très tendue.»

Dans le canton, 55 personnes sont concernées. Dont 45 groupées au sein de cette nouvelle association, créée pour faire front à cette épée de Damoclès brandie à la fin de l'été dernier. «Jusque-là, les autorités nous laissaient tranquilles», confie Sahlu, arrivé à Fribourg en 1995, et qui a vu sa demande d'asile rejetée l'année suivante.

### **«Notre espoir: pouvoir rester ici, légalement»**

Sahlu - qui souhaite préserver une part de son anonymat - ne jouit donc d'aucun statut légal. Tout comme de nombreux autres Ethiopiens en Suisse. Mais la plupart des cantons ont fermé les yeux, leur accordant même le droit de travailler. «Fribourg nous a donné cette chance, et nous en sommes reconnaissants», tient à relever Sahlu, sommelier dans un restaurant de la capitale.

Conseiller scientifique à la Direction de la sécurité et de la justice, Thierry Steiert explique: «L'Ethiopie, comme l'Erythrée, a refusé toute collaboration dans le cadre des renvois sous contrainte. Il était donc impossible de procéder à des retours forcés. Certains cantons, pour mettre la pression et inciter ces personnes à rentrer de leur propre gré, leur ont interdit de travailler. Avec quelques autres cantons, Fribourg n'a pas pris cette option, estimant qu'elle ne ferait qu'envenimer la situation et qu'elle n'inciterait pas pour autant les intéressés à retourner dans leur pays à titre volontaire.» Dans les autres cantons, cela s'est d'ailleurs confirmé, ajoute le conseiller scientifique.

### **Un accord avec l'Ethiopie**

Le vent a tourné en 2005, avec un accord conclu entre l'Office fédéral des migrations (ODM) et les autorités éthiopiennes en Suisse, qui ont délivré un certain nombre de laissez-passer. «Nous avons été convoqués au Service de la population et des migrants (SPoMi). Quand nous avons appris pourquoi, ça nous a choqués», se souvient Sahlu. A Granges-Paccot, le SPoMi leur demande de signer un document, en anglais, établissant leur identité et toutes les informations les concernant. Une sorte de remise à jour de tous les dossiers. «Si nous ne collaborions pas, nous

risquons de ne plus pouvoir travailler. Certains l'ont signé; ils n'ont pas supporté la pression. Mais la majorité d'entre nous a décidé de ne pas le faire. Nous ne pouvons pas rentrer: nous risquons notre vie.» Et Sahlu d'ajouter: «Ici, nous avons toujours cherché à ne pas créer de problèmes, à ne pas être des profiteurs en dépendant d'une aide quelconque. La décision de Berne nous a à tous fait mal.»

Porte-parole de l'ODM, Dominique Boillat relativise: les sauf-conduits délivrés par les autorités éthiopiennes se montent à une vingtaine pour toute la Suisse. «Fribourg a obtenu deux de ces documents de voyage», poursuit Thierry Steiert. «Nous ne vivons donc pas une situation où les 55 personnes vont être renvoyées dans l'immédiat. A ce jour, nous n'avons d'ailleurs procédé à aucun départ. Nous ne voulons pas précipiter les choses.»

Pour les Ethiopiens, l'affaire va évidemment au-delà de cette problématique. «Nous avons tout appris ici: la liberté, la démocratie, parler sans avoir peur d'aller en prison. Notre espoir, c'est de pouvoir rester dans ce pays, légalement». I

## Les Ethiopiens en Suisse

Selon l'ODM, l'effectif des Ethiopiens dans le domaine de l'asile s'établissait ainsi à fin 2005:

1568 personnes, dont:

- **198** personnes admises à titre provisoire (en raison d'un renvoi jugé inexigible, illicite ou impossible),
- **236** en procédure d'asile (décision pas encore rendue),
- et **1134** en processus d'exécution de renvoi.

Jusqu'à la fin novembre, l'ODM a enregistré 17 départs «autonomes contrôlés», dont une dizaine grâce ces fameux laissez-passer.

Les Erythréens en Suisse: 1012 ressortissants dont:

- **375** personnes en procédure d'asile,
- **240** admises à titre provisoire,
- et **397** dans le processus de renvoi.

## Travailleurs et discrets

Mengesha Yemisrak a le sourire de son pays: lumineux. Cette aide-soignante est arrivée en Suisse en 1998, pour rejoindre son mari qui avait fui l'Ethiopie. «Ma demande d'asile avait très rapidement été refusée. Je me souviens alors avoir été me réfugier dans un monastère, tellement j'avais peur qu'on me renvoie.» Aujourd'hui, elle est au bénéfice d'un permis humanitaire, obtenu récemment en raison de graves problèmes de santé. Elle n'entend pourtant pas laisser tomber ses compatriotes, angoissés à l'idée d'un retour forcé.

Cette communauté éthiopienne, composée de travailleurs principalement actifs

dans l'industrie alimentaire ou les milieux de la restauration, reste très discrète. «A part les coureurs, on ne nous connaît peut-être pas assez, c'est vrai», remarque Mengesha Yemisrak. «Dans mon entourage, les gens sont surpris d'apprendre qu'il y a cette décision de renvoi. Et ils s'étonnent lorsque je leur parle de la situation dans mon pays.»

Une situation tendue qui a incité Amnesty International à attirer l'attention des autorités suisses sur les risques qu'encourent les Ethiopiens, comme les Erythréens, à retourner chez eux. Le Service fribourgeois de la population et des migrants s'est également inquiété, et a demandé à Berne si l'exigibilité des renvois était remise en cause. L'ODM a répondu non, en précisant: c'est au requérant débouté de prouver que des éléments nouveaux ne permettent plus son renvoi.

Porte-parole de l'ODM, Dominique Boillat ajoute: «Nous suivons la situation en Ethiopie. Et cette situation est assez instable, c'est vrai. Nous traitons donc ces dossiers de renvois en dernière priorité. Mais il est clair que si le renvoi présente un quelconque danger pour la personne, on y renonce provisoirement.» KP